

D'autres parts, des aménagements d'horaires prolongés seront proposés les mardis et jeudis jusqu'à 18h45 afin de désengorger les fortes affluences du samedi.

Que faire en cas de perte ou de vol de la carte?

Il n'est pas prévu de réimprimer la carte chaque année. En cas de perte ou de vol de la carte, vous pourrez demander à l'administration communale une nouvelle carte. Pour ce faire, un autre numéro vous sera attribué en remplacement, ce qui a l'avantage de rendre l'ancienne carte inutilisable sans pour autant perdre les données relatives aux apports en cours. Le même principe est appliqué pour les cartes usagées ou défectueuses. En cas d'usage abusif de la carte par un tiers, la responsabilité du détenteur reste engagée.

Qu'en est-il des éco-points?

Soucieuse de votre confort, la Commune de Grône œuvre activement à la mise en place de deux éco-points améliorés (sis à la place des écoles de Grône et sur le plateau supérieur), le but étant de diminuer les déplacements à la déchetterie de l'UTO. Les éco-points permettent de collecter les déchets recyclables (papiers, cartons, PET, verres, alu, textiles...) ainsi que les sacs taxés alors que la déchetterie est dévolue à la collecte de déchets plus spécifiques tels que : encombrants, spéciaux, organiques (verts), appareils électriques et électroniques. **Ne vous rendez pas à la déchetterie de l'UTO avec de petits déchets dont la place est dans les éco-points, ce qui chargerait inutilement votre quota annuel.**

Quel avenir pour la déchetterie intercommunale des Etreys?

Suite à la délocalisation, la commission intercommunale a jugé utile de garder les terrains appartenant aux trois communes partenaires (42% Chalais, 32% Grône et 26% Granges/Sierre) pour une mise en location.

Réalisation : Burgener Communication
Ce document a été imprimé sur un papier respectueux de la nature.



Aires de déchargement des déchets.

Nous profitons également de vous rappeler l'importance de la qualité du tri. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, nous avons constaté une dégradation de la qualité du tri sur la Commune. Il faut savoir que les tarifs de traitement varient pour chaque type de déchets (carton, PET, verre, ordures ménagères...).

En règle générale, les déchets triés et valorisables coûtent moins chers et sont parfois même rétribués. Par conséquent, plus les citoyens trient proprement, plus les répercussions sont positives sur la taxe de base.

De fortes diminutions dans la qualité du tri du PET ont été constatées de manière générale depuis l'introduction de la taxe

au sac. Des efforts devront être consentis. Dans ce sens, nous vous encourageons à retourner les déchets que les commerces se sont engagés à récupérer. Par exemple: PET, flaconnages en plastique.

**ALORS N'OUBLIEZ PAS,
PLUS LA QUALITÉ DU TRI
EST BONNE, PLUS VOUS
SEREZ GAGNANTS.**

Rencontre

MM. Marcel Bayard, président et Antoine Fournier, conseiller communal en charge des déchets, seront présents à le 1^{er} décembre 2018 de 10h à 11h à la Déchetterie Intercommunale des Etreys pour vous rencontrer et se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Contacts et renseignements :

UTO
Promenade des Berges
1958 Uvrier
027 205 64 40
info@utovs.ch
www.utovs.ch

Commune de Grône
Rue Centrale 182
3979 Grône
027 458 15 03
administration@grone.ch
www.grone.ch



GrôneInfo

ÉDITION
Spéciale

N° spécial — novembre 2018

L'UTO, une solution d'élimination des déchets optimale pour notre Commune

Rappel du principe d'autofinancement du compte des déchets. Le compte communal des déchets doit s'autofinancer, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. Tout excédent de dépenses doit être renfloué l'année suivante par une augmentation de la taxe de base. A l'inverse, tout excédent de recettes doit, soit servir à diminuer les taxes de base l'année suivante, soit être investi dans le traitement des déchets.



Vue aérienne de la déchetterie de l'UTO.

Pourquoi ce changement?

Depuis le 1^{er} janvier 2018, nous avons assisté à un changement de financement du compte des déchets avec l'introduction de la taxe au sac (principe du pollueur-payeur). De fait, plus un individu pollue, plus il paie. Actuellement, les équipements de la déchetterie intercommunale des Etreys (ci après dénommée DIE) ne permettent pas d'identifier formellement les émetteurs des déchets et encore moins de quantifier ces derniers.

Fort de ce constat, la commission intercommunale de la DIE a décidé, dans un premier temps, d'explorer plusieurs pistes afin d'aboutir à la meilleure solution pour les habitants des communes partenaires. Elle a mandaté une étude en vue d'installer des balances à l'entrée et à la sortie de la DIE. Six variantes ont été nécessaires avant de réussir à placer les balances dans l'enceinte de la déchetterie tout en assurant la sécurité de la circulation. Hormi le prix et la place qu'occupent les balances, plusieurs coûts cachés sont à considérer comme l'augmentation de personnel sur place pour le pesage et la gestion des accès (barrières, logiciel informatique, traitement des données, facturation...).

(Suite p.2)

**LA COMMUNE PRÉFÈRE
ENTREPRENDRE DES DÉMARCHES
PROACTIVES PLUTÔT QUE
D'ATTENDRE QUE
LA DIE ATTEIGNE SES LIMITES ET
QUE D'AUTRES COMMUNES
PRENNENT LES PLACES VACANTES
À L'UTO, NOUS LAISSANT SANS
VRAIE SOLUTION.**

Édito

Face à la situation d'un compte des déchets devant s'autofinancer, le Conseil communal a décidé, non sans avoir examiné l'ensemble des paramètres, de délocaliser les prestations de la déchetterie intercommunale des Etreys (ci-après dénommée DIE) vers celle d'Uvrier (ci-après dénommée UTO) dès janvier 2019.

une carte numérotée pour y accéder. Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance des informations contenues dans ce Numéro spécial du Grône Info qui complète le «Guide d'évacuation des déchets» distribué fin 2017, toujours disponible sur le site de la Commune.

Chaque ménage de notre Commune recevra à la mi-décembre

Le Conseil communal



Cette réunification permet de rationaliser les coûts de fonctionnement. Autrement dit, la participation de la Commune de Grône aux investissements passera de 32 % actuellement à 4.5 % dans la future répartition.

Sur le plan administratif, la gestion s'en trouvera simplifiée d'une part par la reprise du personnel en place, et d'autre part par la délégation de la comptabilité, actuellement tenue par le secrétaire communal.

En accédant à la déchetterie de l'UTO, les communes de Chalais, Granges / Sierre et Grône se dotent d'une vision globale et efficiente de la gestion des déchets au niveau régional.

Accueil - balance d'entrée.

Dès le 3 janvier 2019, vous pourrez vous rendre à la déchetterie de l'UTO munis de la carte d'accès à code-barres que vous aurez préalablement reçue par courrier. La non présentation de la carte induit la facturation directe des prestations au client. L'impression de cette carte d'identification est unique.

Une seconde pesée vous attend à la sortie. Une fois que votre véhicule et votre identité sont vérifiés, vous pouvez, au feu vert, quitter l'enceinte de la déchetterie.

Chaque ménage de la Commune, de la plaine et du plateau supérieur, recevra une carte d'accès à la déchetterie de l'UTO. Celle-ci permettra d'identifier précisément la provenance des déchets contrairement à la solution actuelle.

La déchetterie de l'UTO est accessible également par tous les autres usagers (privés, artisans, entreprises) en provenance de la zone d'apports. Dans ce cas, les prestations sont facturées directement aux usagers selon la liste des prix fixés par l'UTO.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie de l'UTO sont adaptés à la clientèle. Ils tiennent compte des intérêts des usagers privés et des petites entreprises.

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI	➔ 08h00 - 11h45 ➔ 13h30 - 16h45
MARDI, JEUDI	➔ 08h00 - 11h45 ➔ 13h30 - 18h45
VEILLES DE FÊTES	➔ Fermeture 1 heure plus tôt
FERMETURES DE FIN D'ANNÉE	➔ 24, 26 et 31 décembre, 2 janvier (hors fériés officiels)

Cette liste non-exhaustive de déchets peut être modifiée avec l'accord des copropriétaires.
Seules les quantités produites par un ménage courant et non de la déconstruction seront acceptées.
Une directive vous sera transmise à la mi-décembre avec la carte d'accès.

Déchets urbains	papiers-cartons, plastiques, verre, fer blanc, aluminium, textiles, chaussures, jouets, PET, capsules à café
Déchets organiques	feuilles, branches, gazon, fruits, légumes, fleurs, marcs et lies, souche de diamètre inférieur à 50 cm, ceps de vignes
Déchets encombrants	cadres de fenêtre sans vitrage, ferraille, mobiliers, panneaux en bois, planches, palettes CFF, pneus avec ou sans jantes, poutres, cartons bitumés
Matériaux inertes	matériaux d'isolation, pierre, plâtre, béton, terre, verres plats ou verres de vitre
Appareils électriques et électroniques	appareils électriques légers et lourds, appareils frigorifiques, lampadaires et luminaires, matériel audio-visuel, matériel de bureau
Déchets spéciaux des ménages	déchets infectieux, huiles de moteur ou de cuisine, hydrocarbures, mazout et diesel, médicaments, piles et batteries, produits chimiques, produits de nettoyage, produits pour le traitement des plantes, restes de vieilles peintures

Les déchets verts devront, au même titre que les autres déchets, être amenés à la déchetterie de l'UTO. Après discussion avec plusieurs citoyens, nous sommes conscients que cette solution pour les déchets verts n'est pas la panacée. Cependant, il s'agit d'amener au maximum une fois par semaine des déchets qui auraient de toute manière dû être apportés à la DfE. Notons que depuis le bureau communal l'accès à l'UTO vous prendra 1 minute de plus qu'actuellement.

Notez que le compostage au fond de son propre jardin est une alternative à ne pas oublier.

nance des déchets. Vous ne payerez pas pour chaque déchet déposé car la prise en charge des déchets est couverte à concurrence de 1'000 kg par ménage. Au-delà de cette limite, les déchets excédentaires vous seront facturés au tarif moyen de CHF 0.15/kg. L'UTO se réserve le droit de refuser des quantités surdimensionnées pour un ménage.

Tout système de pesage nécessite un temps d'arrêt afin de saisir les données des utilisateurs. L'UTO met en place un dispositif en vue de fluidifier les entrées et sorties des usagers (cartes d'accès code-barres, reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation...).

La carte d'accès sert à identifier la prove-



**La déchetterie de l'UTO
est ouverte à tous les
citoyens des communes
copropriétaires
(Sion, St-Léonard,
Granges/Sierre, Chalais et
Grône).**